

L'EXPOSITION

Règlement

ARTICLE 1 L'OBJET DU RÈGLEMENT

La Mairie du 4^{ème} arrondissement de Lyon (133, boulevard de la Croix-Rousse, 69004 Lyon) organise « Le 4 des Arts », un parcours des ateliers et galeries et une exposition afin de valoriser les acteurs de la vie artistique de l'arrondissement. Dans ce cadre, après appel à candidatures, une sélection d'œuvres d'artistes professionnels et amateurs sera exposée du 1 au 12 octobre 2018. Un vernissage est prévu le jeudi 4 octobre 2018 à la Mairie du 4^{ème} arrondissement et à la Maison des associations (Entrée libre).

ARTICLE 2 LES PARTICIPANTS

L'appel à candidature est ouvert à tous les artistes résidents sur le 4^{ème} arrondissement, principalement ceux qui n'ont pas de lieu de travail sur l'arrondissement.

ARTICLE 3 LES ŒUVRES ACCEPTÉES

Toutes les techniques et tous les médiums sont acceptés (volume, peinture, dessin, gravure, sculpture, photographie, modelage, etc.). Pour répondre à la réglementation ERP (Etablissement Recevant du Public)*, les matériaux utilisés doivent respecter les normes de sécurité (catégorie et taille).

Les œuvres murales devront être dotées d'un système d'accrochage.

Les œuvres murales ne devront pas dépasser 150 cm de large sur 120 cm de hauteur, pour un poids total de 5 kg maximum.

Les volumes ne devront pas dépasser 150 cm de circonférence au sol.

Le matériel nécessaire à la présentation de certaines œuvres type vidéo projecteur, moniteur, ne pourra pas être prêté par la Mairie et sera sous la responsabilité de l'exposant.

Le nombre d'œuvres sélectionné reste à l'appréciation du jury. L'artiste pourra présenter dans son dossier de candidature jusqu'à 4 œuvres.

ARTICLE 4 LA SÉLECTION DES ŒUVRES

Le dossier de candidature sera adressé par courrier (Mairie du 4^{ème} arrondissement, 133 boulevard de la Croix-Rousse, 69004 Lyon) ou par courriel stephanie.lemaire@mairie-lyon.fr ou Communication.MAIRIE4@mairie-lyon.fr ; il comportera les coordonnées de l'artiste (nom, adresse, numéro de téléphone, courriel), une photographie de l'œuvre, une description technique détaillée de l'œuvre (médioms, taille, poids ...), la valeur de l'œuvre (en €), un titre éventuel et une note d'intention de 1 500 signes maximum.

La date limite de la réception des dossiers par courriel ou courrier est fixée au 31 août 2018.

Le Comité de Sélection, présidé par Madame Valérie SCHELL, Adjointe au Maire du 4^{ème} arrondissement déléguée à la culture et au patrimoine, est constitué d'une professionnelle de l'art et d'un artiste amateur de l'agglomération lyonnaise.

Ce comité est souverain quant au choix des œuvres sélectionnées. Il informera chaque participant de ses décisions par courrier ou mail au début du mois de septembre. Les dossiers ne seront pas retournés aux candidats.

ARTICLE 5 L'EXPOSITION

Les œuvres retenues devront être déposées par l'exposant le vendredi 28 septembre 2018 aux horaires d'ouverture de la Mairie.

Chaque œuvre devra être retirée et remportée par l'exposant le vendredi 12 octobre aux horaires d'ouverture de la mairie.

La Ville de Lyon assure les œuvres par son service assurance. Les artistes devront remplir une fiche détaillant les œuvres et leur valeur, cette fiche sera envoyée à tous les artistes sélectionnés.

En cas de participation insuffisante, la Mairie se réserve le droit d'annuler l'exposition.

* Règlement de sécurité du 25 juin 1980